

*Questions orales*

**L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada):** Monsieur le Président, ce que je dis—et je vais le répéter—c'est que je suis disposé à me fier à l'intégrité de la GRC et du nouveau commissaire. Si le député a des preuves qu'ils ne méritent pas ma confiance, des insinuations ou des allégations...

**M. Broadbent:** Allons donc!

**M. Kelleher:** ... alors c'est son devoir comme député de me transmettre cette information et je verrai à ce qu'on s'en occupe.

**Des voix:** Bravo!

**M. le Président:** Le député de York-Sud—Weston a la parole.

**M. Mazankowski:** Cessez ce salissage, Ed; c'est indigne de vous.

**M. Clark (Yellowhead):** C'est honteux.

**Mme Copps:** Tout doux, les gars.

**M. Broadbent:** Apportez le rapport de la Commission MacDonald chez vous ce soir et lisez-le.

**M. le Président:** Si les questions continuent dans cette veine, il serait peut-être utile que la présidence, qui a prêté une oreille attentive aux questions et aux réponses, fasse une mise au point. Elle ne souhaite pas qu'on dépasse les bornes de ce qui est acceptable pour porter atteinte à l'honneur de qui que ce soit. S'il y a lieu de faire des commentaires en ce sens, alors les intéressés voudront bien choisir le moyen et l'endroit qui conviennent. Je suis convaincu que les députés tiendront compte de ce rappel.

\* \* \*

● (1450)

### LE SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

#### ON DEMANDE LA DÉMISSION DE MINISTRES

**M. John Nunziata (York-Sud—Weston):** Monsieur le Président, le ministère du Solliciteur général est dans un désordre épouvantable et le solliciteur général le sait. Les Canadiens sont indignés aujourd'hui parce qu'une affaire criminelle grave concernant une tentative de meurtre en Colombie-Britannique n'a pu être portée en justice en raison d'un prétendu vice de procédure. Ce prétendu vice de procédure est l'incompétence et la négligence des ministres du gouvernement conservateur.

Ma question s'adresse au premier ministre. Acceptera-t-il, au nom du gouvernement, la responsabilité de ce travestissement de la justice et demandera-t-il aux ministres responsables de démissionner? Le fera-t-il au nom de la justice?

**L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada):** Monsieur le Président, le député devrait exposer les faits correctement. Dans le premier cas, le travestissement de la justice, comme vous l'appellez, ne porte pas sur les inculpations...

**M. le Président:** Je sais que le ministre est très occupé durant cette période des questions et qu'il a peut-être oublié qu'on ne dit pas «vous» aux autres députés. Je vois que le député fait signe que oui. Je sais qu'il fera attention.

**Une voix:** Je dirais plutôt qu'il fait la grimace.

**M. Kelleher:** Je n'écouterai pas les conseils de certains de mes collègues, monsieur le Président.

Dans le premier cas, il ne s'agit pas d'une inculpation de tentative de meurtre. Les quatre personnes inculpées de tentative de meurtre ont été trouvées coupables et condamnées à 20 ans d'emprisonnement. Ce sont plutôt des inculpations de complot en vue de commettre un meurtre. Les inculpations n'ont pas été retirées. Les poursuites ont été suspendues. Autrement dit, c'est un «ajournement».

Les inculpations n'ont pas été retirées. Il n'est pas question de non-lieu. On sursoit à la poursuite pendant un an. Le procureur général de la Colombie-Britannique peut poursuivre l'affaire n'importe quand. Je lui ai parlé ce matin et il m'a dit qu'il a l'intention de poursuivre vigoureusement l'enquête pour pouvoir continuer le procès.

**M. Nunziata:** Monsieur le Président, je demande au premier ministre de prendre la situation en main et de mettre un terme aux souffrances du ministre.

**Des voix:** Oh, oh!

#### LA CONFÉRENCE DU COMMONWEALTH—LA SÉCURITÉ DU PREMIER MINISTRE DE L'INDE

**M. John Nunziata (York-Sud—Weston):** Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Le premier ministre Rajiv Gandhi de l'Inde est attendu à Vancouver, le mois prochain, pour la conférence du Commonwealth. Le premier ministre peut-il garantir qu'il sera en sécurité durant sa visite au Canada?

**Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur le Président, si le député pose vraiment une question au lieu d'essayer d'obtenir les manchettes et s'il a des preuves à soumettre aux autorités canadiennes, il a le devoir de les soumettre. Il est temps qu'il fasse son devoir.

**Des voix:** Bravo!

#### L'AGENT RESPONSABLE DE L'INTERCEPTION DES CONVERSATIONS TÉLÉPHONIQUES—ON DEMANDE UNE ENQUÊTE PARLEMENTAIRE

**M. Svend J. Robinson (Burnaby):** Monsieur le Président, je veux poser une question au solliciteur général à propos des preuves qui existent effectivement. Sait-il que le 17 et le 24 mai 1986, des agents du service canadien du renseignement de sécurité ont intercepté des conversations téléphoniques qui indiquaient clairement qu'un ministre du Punjabi irait en visite à l'île de Vancouver et pourrait faire l'objet de menaces? Étant donné que ces mises sur écoute ont été prouvées, pourquoi l'agent qui en est responsable travaille-t-il toujours pour le SCRS? Pourquoi le ministre n'assume-t-il pas ses responsabilités en ordonnant une enquête parlementaire approfondie sur les activités du SCRS et afin qu'on arrive à comprendre pourquoi cette enquête très grave a tant cafouillé.